

## **COMMUNE DE RIDDES**

Compte de chèques postaux 19-1029-6

Fax (027) 305 20 34

REDACTION DU BULLETIN  
OFFICIEL  
1950 SION

V/réf. : BO N° 19 du 8 mai 2009

N/ réf. : bg

## **COMMUNE DE RIDDES**

### **Mise à l'enquête publique**

#### **Demande d'autorisation de défricher a posteriori**

Dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire pour une route, soumise à l'enquête publique dans le Bulletin Officiel n° 31 du 4 août 2006, et suite à l'ordre de régularisation du Service des forêts et du paysage du 05.11.2008, l'Administration communale de Riddes, d'entente avec le Service des forêts et du paysage, arrondissement Bas-Valais, met à l'enquête publique, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 et l'article 9 du règlement de 11 décembre 1985 de la loi forestière cantonale du 1<sup>er</sup> février 1985, la demande de défrichement a posteriori suivante :

Requérant : Basile Monnet, 1914 Isérables.

Lieu-dit : parcelle n°4698 au lieu-dit "Larzine"

But du défrichement : Régularisation de la route existante

Surface de défrichement : 151 m<sup>2</sup>.

Coordonnées centrales: 584'555 / 110'665

Cette demande d'autorisation de défricher est soumise à l'enquête publique pendant 30 jours. Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture. Les observations, réserves et oppositions de tiers doivent être adressées en deux exemplaires sous pli LSI au conseil communal dans les délais indiqués, à compter dès la présente publication.

Riddes, le 8 mai 2009

L'ADMINISTRATION COMMUNALE